

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 28 Février 2022**

## Présents :

Mr REYNIER Louis - BEGLIUOMINI Yves - SAINT-MARTIN René - BREMOND André  
HARALAMB Valérie - MARQUEZ Jean-Louis - BURLE Gilbert - CARLU Corine –  
GUILLEMETTE Isabelle - PAULET Bernard - PENEDO Stéphanie - SOULLÉ Mélanie -  
SOLEIL Patrick -TRAMBAUD Christophe

## Absents :

Absents excusés : DAUPHIN Denis (pouvoir donné à Monsieur BREMOND André)

Secrétaire de séance : Isabelle GUILLEMETTE

Monsieur le Maire met au vote le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 Décembre 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents approuve le procès-verbal de la séance du 16 Décembre 2021.

## **ORDRE DU JOUR**

I / Amendes de Police

II/ DSP

III / Résiliation partielle du bail Var Habitat

IV / Action sociales : alimentation et chauffage

V/ Délibération de principe ; Emploi ponctuel de vacataires

VI/ Taux de promotion avancement de grade

VII/ Questions diverses

### **I / Amendes de Police**

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que le Conseil Départemental doit procéder annuellement à la répartition des amendes de police en matière de circulation routière aux communes de moins de 10 000 habitants.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide de solliciter une subvention « Amende de Police » auprès du Conseil Départemental du VAR au titre de la répartition de l'année 2022.*

### **II/ DSP**

- 1) Adoption du principe de concession (ou délégation de service public) de l'Eau potable et de l'Assainissement collectif.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée délibérante que les services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectifs sont actuellement gérés par affermage dans le cadre de deux contrats passés avec la société SUEZ Eau France, et arrivants à échéance le 31 décembre 2022.

Le rapport présenté par Gétudes consultant, qui est une étude comparative sur les différents modes de gestion, soit en délégation de service public soit en régie directe fait ressortir les points suivants :

- ✓ besoins de contrôles accrus de la production et de la distribution d'eau, des processus de traitements, ...
- ✓ la Collectivité ne dispose pas actuellement des moyens et compétences pour gérer les ouvrages et en particulier de la suppléance nécessaire en cas d'astreinte ou de situation de crise.
- ✓ La longueur du réseau d'eau potable et la typologie du réseau d'assainissement, les efforts qui seront nécessaires pour améliorer son suivi et la lutte contre les eaux parasites, nécessitent des compétences de haut niveau pour installer des nouveaux instruments et assurer le suivi du fonctionnement, détecter et réparer les apports d'eaux claires.
- ✓ Le Concessionnaire doit être capable de faire évoluer le service public en s'adaptant aux nouvelles technologies, aux nouveaux types de services, aux nouvelles réglementations. La commune n'a pas la capacité d'assurer cette veille technique et règlementaire.

L'étude comparative de Gétudes consultant fait apparaître qu'il est opportun d'opter pour une délégation de service public compte tenu des éléments ci-dessus.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents adopte le principe d'une concession (ou délégation) du service de l'eau potable et de l'assainissement collectif par affermage*

## 2) Condition de dépôts des listes pour l'élection des membres de la commission de Délégation de Service Public

Monsieur le Maire expose que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une commission intervient en cas de nouveau contrat de concession de service public .

Il poursuit en indiquant que la commission est chargée de procéder à l'analyse des candidatures et des offres avant d'émettre un avis sur les offres.

Cette commission, présidée par Monsieur Le Maire, comporte 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus en son sein. Elle doit être élue au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Monsieur le Maire propose à cette fin que les listes soient constituées et votées lors du même Conseil Municipal et indiquent les nom et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants, étant entendu qu'elles pourront comporter moins de nom qu'il n'y a de sièges de titulaires ou de suppléants à pourvoir.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité des membres présents et représentés décide de fixer les conditions de dépôt des listes pour l'élection d'une nouvelle Commission de Délégation de Service Public*

*A la demande de la majorité des membres, une suspension de séance est prononcée pour pouvoir préparer cette élection.*

### 3) Election des membres de la commission de Délégation de Service Public

A la reprise de séance, un recueil de liste est effectué afin de pouvoir procéder au vote

Monsieur le Maire indique qu'une liste a été déposée

Monsieur le Maire indique que n'ayant eu qu'une seule liste cette dernière est élue d'office.

*En conséquence sont donc élus membres de la Commission d'ouverture des plis  
En qualité de membres titulaires : Yves BEGLIUOMINI, Christophe TRAMBAUD,  
Gilbert BURLE.*

*En qualité de membres suppléants : René SAINT-MARTIN, Denis DAUPHIN, André BREMOND*

### **III / Résiliation partielle du bail Var Habitat**

La commune et le Var Habitat, d'un commun accord, ont décidé de modifier l'assiette du terrain soumis au bail et de distraire 1219 m<sup>2</sup> des 3609 m<sup>2</sup> de la parcelle E 846. Pour ce faire un avenant par acte notarié doit être établi.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents approuve la résiliation partielle du bail emphytéotique avec Var Habitat. Et donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer l'acte de résiliation partielle.*

### **IV / Action sociales : alimentation et chauffage**

En l'absence de CCAS, La mairie délivre les aides de première nécessité.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents approuve le don par la commune d'aides de premières nécessité.*

### **V / Délibération de principe : Emploi ponctuel de vacataires**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que les employeurs territoriaux peuvent recruter des vacataires pour exécuter un acte déterminé ne justifiant pas la création d'un emploi.

*Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe et délibèrera lorsque une étude précisant la durée et le taux horaire pour cette tâche sera faite.*

## **VI/ Taux de promotion avancement de grade**

Il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de fixer, à partir de l'année 2022, les taux de promotion dans la collectivité à 100% à chaque grade.*

## **IX / Questions diverses**

Monsieur le Maire souhaite faire part au conseil des déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles la commune n'a pas souhaité exercer son droit de préemption :

- ✓ Bien GODART Denis
- ✓ Bien REPETTO René
- ✓ Bien MENGUE Brigitte
- ✓ Bien DONATINI Georges
- ✓ Bien GERTOSIO Marguerite

### Travaux à venir :

- Rues : 3ème partie
- Poteaux incendie
- Voirie
- Voirie
- Mairie : Salle du Conseil : peinture
- Salle coopérative : plafond
- Panneau électrique
- Borne tactile
- Appartement Place de la forge + Logement occupé par Monsieur Ramin
- Camillié :architecte + travaux rez de chaussée
- Le lac : stationnement
- Montée des oliviers à reprendre
- Ecole : certains points à reprendre
- Logo

### En cours et achevés :

- Rue de la gendarmerie : salle de bain + VMC +déshumidificateur
- Camping : électricité + WC
- Eclairage public
- Etanchéité toiture resto du Lac
- Ecole : électricité cave
- Arbre camping : devis

- Réseau incendie : route de Tavernes ( lotissement Bonnard)
  - Local info mi-mars
  - Sonorisation (course de Vélo)
  - Assainissement l'Ouvière
  - SCP : avance bien , lancement du marché
- 
- Compte rendu Conseil d'école
  - ONF : aménagement forestier
  - Association Patrimoine Fondation
  - Course de Vélo les boucles du Haut Var
  - Iron Man Pays d'Aix ( intervention de Monsieur René saint Martin qui demande des signaleurs pour cette course )
  - Véhicules tampons
  - Ukraine : Solidarité en partenariat avec association des maires du Var, la communauté de commune et la sécurité civile
  - Point sur le recensement
  - Monsieur Saint Martin propose la date du 25 Mars 2022 pour la prochaine réunion de la commission animation
  - Label Village de caractère

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.